



*Pour publication immédiate*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Candiac vise le 40 km/h

*Candiac, le 24 mars 2011* - A l'instar de plusieurs autres villes de la MRC de Roussillon, la Ville de Candiac a choisi de modérer la vitesse de circulation automobile dans ses rues en abaissant à 40 km/h la limite de vitesse. Un changement murement réfléchi depuis plusieurs mois.

« Dans le cadre du développement des déplacements doux, il nous fallait évoluer. Il s'agit d'apprendre à partager l'espace public, à faire cohabiter, en toute sécurité, des attentes différentes. La zone 40 est une manière de réfléchir autrement au bien vivre ensemble » a dit le maire André J. Côté. Ainsi, au cours des prochaines semaines, les citoyens recevront de l'information pour leur permettre de suivre l'évolution du dossier.

Afin de respecter les délais imposés par le ministère des Transports, la nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur dès le 20 juin prochain.

La zone 40 km/h s'appliquera à tout le territoire, à l'exception des rues collectrices, qui demeureront à 50 km/h et des zones scolaires et de parcs, qui seront maintenues à 30 km/h.

-30-

Source: Hôtel de ville de Candiac

Renseignements: Danielle Leggett  
Directrice des communications  
450 444-6000